

Paris, le 11 juin 2007

Communiqué de presse

L'innovation de Calyon sur le marché des obligations convertibles synthétiques attire de nouveaux investisseurs

Précurseur dans le domaine des obligations convertibles synthétiques sur fonds, Calyon a une nouvelle fois émis avec succès pour 50 millions d'euros de ce nouveau type d'obligation convertible synthétique.

Cette opération confirme l'intérêt que suscite le produit auprès des investisseurs, ceux-ci étant particulièrement attirés par les caractéristiques économiques offertes par ces obligations.

Avec une maturité de 5 ans, cette nouvelle obligation convertible offre une prime d'émission attractive de 11,6% avec, comme sous-jacent, Centrale Croissance Europe, un fonds actions très performant.

« Le succès de cette nouvelle émission confirme l'intérêt des investisseurs pour ce nouveau type d'obligations convertibles ; nous anticipons d'autres transactions dans un avenir proche » selon Charles de La Rochefoucauld du département dérivés sur actions et fonds de Calyon.

Les Obligations Convertibles Synthétiques sur Fonds

Destinée aux investisseurs en obligations convertibles, les obligations échangeables synthétiques sur fonds sont construites de façon très similaire aux obligations convertibles classiques, mais le sous-jacent est constitué par les parts d'un fonds de gestion active en actions, au lieu d'actions d'une seule société cotée. Comme pour les convertibles classiques, les obligations échangeables synthétiques sur fonds donnent à leur propriétaire le choix entre un remboursement en cash au pair à maturité ou bien la réception d'un nombre donné de parts du fonds sous-jacent à maturité (ou durant la vie de l'investissement). L'obligation convertible synthétique émise propose ce profil économique en offrant au propriétaire un remboursement en cash au moins au pair ou indexé sur les parts du fonds Centrale Croissance Europe.

Ce nouveau type d'obligation convertible comporte plusieurs avantages :

- de faibles primes d'émission, grâce à la volatilité réduite du fonds actions comparée à la volatilité moyenne des actions prises individuellement ;
- un accès aux dividendes, dans la mesure où le fonds sous-jacent capitalise les dividendes distribués par son portefeuille d'actions ;
- une diversification, dans la mesure où le choix de portefeuille porte sur l'univers entier des actions, qu'il existe ou non des convertibles portant sur ces actions.

Le présent communiqué de presse ne constitue ni une invitation ni une offre faite par ou pour le compte de Calyon de souscrire ou d'acquérir les titres susvisés.

La diffusion du présent communiqué de presse peut faire l'objet de restrictions légales dans certains pays. Les personnes qui viendraient à se trouver en possession du présent communiqué de presse doivent se renseigner sur lesdites restrictions et les respecter.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente de titres aux États-Unis. Les titres ne peuvent être proposés ou vendus aux États-Unis sans autorisation, conformément à la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 (« US Securities Act ») ou sans exemption d'autorisation. Calyon n'a pas demandé et ne prévoit pas de demander une autorisation pour ses titres dans le cadre de la loi américaine sur les valeurs mobilières. Ses titres n'ont pas été et ne seront pas proposés ni vendus au public aux États-Unis.